REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2021

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

DCM20210327/018 Création d'emploi à l'effectif communal

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 29 mars 2021.

Que la convocation a été faite le 19 mars 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	39
Représentés :	5
Absents :	1
Total des votes :	**44**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :
MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :
MM. DIJOUX Sabrina, SABABADY Marie Josette, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul, FENELON Jean Claude

ETAIENT ABSENTS :
MM. SAID Moussa

Le Maire

COMMUNE DE SAINT-ANDRE REUNION

Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :
Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20210330-DCM20210327-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

DCM20210327/018 - Création d'emploi à l'effectif communal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose de procéder à la création des postes figurant dans le tableau ci-dessous et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le coût de la création de ces postes est prévu au budget 2021.

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	STATUT	POSTES CREES PAR LA PRESENTE DELIBERATION	TEMPS DE TRAVAIL	MOTIF	FONCTION	SERVICE DE RATTACHEMENT	INDICE DE REMUNERATION
Attaché Hors classe	A	Titulaire	1	Temps complet	Emploi vacant	DGS	Direction Générale	Référence 655 <Indice Majoré < 830
Attaché Hors classe	A	Titulaire	1	Temps complet	Emploi vacant	DGA	Direction Générale	Référence 552<Indice Majoré < 830
Conservateur de bibliothèque	A	Titulaire	1	Temps complet	Départ retraite responsable de la Médiathèque	Responsable de la Médiathèque	Médiathèque	Référence 439 <Indice Majoré < 705
Adjoint technique	C	Contractuel	5	Temps complet	Emploi vacant	Agent Polyvalent	Petite Enfance	Référence 332 <Indice Majoré < 382
ATSEM	C	Contractuel	5	Temps complet	Emploi vacant	ATSEM	Affaires Scolaires	Référence 332 <Indice Majoré < 382
Adjoint Technique	C	Contractuel	5	Temps complet	Emploi vacant	Agent technique	Services Techniques	Référence 332 <Indice Majoré < 382
Adjoint technique	C	Contractuel	20	Temps complet	Emploi vacant	Agent de propreté urbaine	Service Environnement	Référence 330 <Indice Majoré < 382

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20210330-DCM20210327-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :
D'approuver la création des postes figurant dans le tableau ci-dessus,

Article 2 :
D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence.

Article 3 :
De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Article 4 :
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ce référent à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 30 MARS 2021

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ REUNION

Le Maire

Joé BEDIER

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20210330-DCM20210327-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021